

## Ma Prime Rénov' Propriétaire bailleur



Améliorez la performance énergétique de votre logement pour le rendre plus attractif sur le marché locatif.

Gagnez au moins 30% d'économies d'énergie, de plus, des primes de 1 500 euros supplémentaires peuvent être accordées en cas de sortie d'étiquette énergétique initiale F/G ou en cas d'atteinte d'une étiquette A ou B (basse consommation).

Propriétaire bailleur

Toiture

Murs

Equipements

## Vos contacts privilégiés

### Ils vous informent

ADIL Martinique

ANAH - Agence Nationale de l'Habitat

CCAS

Professionnels RGE

### Ils vous accompagnent

ECM RENOVBAT  
ADELES  
KAZ CONSEIL RENOV  
CMAPI



## Type de travaux

Chauffe-eau thermodynamique ou solaire individuel,  
Isolation des rampants de toitures ou des plafonds des combles,  
Isolation des murs et des parois vitrées,  
Brasseurs d'air,

Forfait rénovation globale possible, si les travaux permettent d'atteindre un gain minimum de 55% en énergie, avec MaPrimerRenov'Sérénité.



## Montant de l'aide

Bénéficiez jusqu'à 20 000€



## En complément

L'aide MaPrimeRénov' est cumulable avec d'autres aides publiques ou privées, à condition qu'elles soient déclarées par le demandeur lors du dépôt du dossier.

Vous pouvez également réaliser une demande de CEE (Certificats d'Economie d'Energie) ou souscrire à un éco-PTZ.

## Pièces justificatives

 Réalisez votre demande de financement en ligne en suivant le lien utile "Je souhaite lancer mon projet".

## Liens utiles

-  [Le simulateur d'éligibilité MaPrimeRénov](#)
-  [Le guide pratique MaPrimeRénov](#)
-  [Je souhaite lancer mon projet](#)